

Le 4 mars 2019

PROCÈS-VERBAL de la sept cent soixante-cinquième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'Homme, Martin Prescott , et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

ÉTAIENT ABSENTS : Madame la conseillère Nancy D'Amour et monsieur Luc Prud'homme

2019-03-1366 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-1367 Adoption des procès-verbaux du 4 et 11 février 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019 soient adoptés tels que déposés par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2019-03-1368 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2019 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2019-03-1369 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 549 924.02 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-19-02, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

LOCATION CRÉDIT		
HONDA CRV 2014 - Urbanisme		363.21 \$
TOYOTA PRIUS 2017		308.23 \$
FORD F150 2015 (Raymond)		630.92 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		361.28 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.69 \$
FORD F150 2017 (Sylvain)		633.24 \$
FORD F250 2017		647.31 \$
FORD ESCAPE		330.59 \$
BACKHOE		2 340.12 \$
OUTLOOK (Janvier)		136.36 \$
MRC DES COLLINES (Janvier)		140 634.00 \$
GROUPE MAJOR (Janvier)		14 479.52 \$
ESSO (Janvier)		9 869.47 \$
B2B Paiement (Janvier)		23.00 \$
CT-Paiement (Janvier)		34.48 \$
SALAIRE DU		
	3 janv. 2019	15 089.77 \$
	10 janv. 2019	14 608.33 \$
	17 janv. 2019	14 173.40 \$
	24 janv. 2019	16 725.86 \$
	31 janv. 2019	15 589.48 \$
REMISE PROVINCIALE (Janvier)		30 689.63 \$
REMISE FÉDÉRALE (Janvier)		16 029.87 \$
	SOUS-TOTAL	526 870.91 \$
	CONSEIL (Février)	7 854.64 \$
	POMPIERS (Janvier)	12 001.41 \$
	PR (Janvier)	3 197.06 \$
TOTAL		549 924.02 \$

Adoptée à la majorité

Dépôt du rapport d'activités de la trésorière d'élection

Conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la trésorière d'élection, Mme Maude St-Amour, dépose au conseil son rapport d'activité pour l'année 2018.

AVIS DE MOTION – Règlement 2019-009 – Usages autorisés dans la zone 313 CMA

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2019-009 – Usages autorisés dans la zone 313 CMA

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion

AVIS DE MOTION – Règlement 2019-008 – Pavage et emprunt chemin Henri- Chartrand

Le conseiller **Martin Proulx**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2019-008 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Henri-Chartrand et autorisant une dépense et un emprunt de 220 000 \$

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion

**2019-03-1370 Adoption du règlement numéro 2019-006
Décrétant l'exécution de travaux d'amélioration du Vieux chemin et un
emprunt de 150 000\$**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2019-006 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration du Vieux chemin et un emprunt de 150 000 \$

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

**2019-03-1371 Adoption du règlement numéro 2019-007
Décrétant l'exécution de travaux d'amélioration du chemin Lonsdale Ouest et
un emprunt de 70 000\$**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2019-007 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration du chemin Lonsdale ouest et un emprunt de 70 000 \$

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

**2019-03-1372 Adoption du 2^e projet de règlement numéro 2019-005
Règlement modifiant le règlement no. 98-002 sur les dispositions
déclaratoires, les permis et les certificats et le règlement 98-003 relatif au
zonage afin de permettre l'implantation de conteneurs maritimes et
d'apporter des précisions sur les dispositions qui régissent les avant-projets
de lotissement**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le 2^e projet de règlement 2019-005, Règlement modifiant le règlement no. 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats et le règlement 98-003 relatif au zonage afin de permettre l'implantation de conteneurs maritimes et d'apporter des précisions sur les dispositions qui régissent les avant-projets de lotissement.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2019-03-1373 Octroi des subventions et commandites pour 2019

ATTENDU QUE divers organismes communautaires et de bienfaisances de la région ont soumis des demandes d'aide financière et de commandites à la Municipalité pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget pour soutenir ces organismes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement des subventions et commandites suivantes pour un total de 13 380 \$:

Subventions :

- Fondation Santé de Papineau	1 250 \$
- Centre Action génération des Aînés	500 \$
- Mérite Élèves finissants ESHG (bourse)	350 \$
- Les Aînés de St-Grégoire	250 \$
- Club de poche baseball les Aînés du mercr. soir	250 \$
- Les Anges Gardiens des animaux	500 \$
- Corps de cadets 1573	300 \$
- Salon Jeunesse des Collines	100 \$
- Club vie active - général	1 250 \$
- Club vie active – art du fil	750 \$
- Les amis de la Forêt la Blanche	250 \$
- Association pour la santé et le bien-être	Prêt de salle gratuit
- Les amis du Qi-Gong de L'Ange-Gardien	Prêt de salle gratuit
- AREQ la Lièvre	Prêt de salle gratuit
- Cercle des fermières fédération 15	Prêt de salle gratuit

Commandites :

- Paroisse St-Grégoire	500 \$
- Club Richelieu de Buckingham	300 \$
- Harmonie le Prélude	400 \$
- Club Lion de Buckingham (paniers de Noël)	500 \$
- Déjeuner du maire	1 000 \$
- Légion royale canadienne	80 \$
- Grand défi Pierre Lavoie – équipe CSCV	250 \$
- Télévision communautaire TVC-22	3 000 \$
- Maison de la Famille Vallée de la Lièvre	600 \$
- Secondaire en spectacle	100 \$
- Coop Santé de la Basse Lièvre	1 000 \$

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-70190-951 « subventions organismes » et 02-11000-345 « Communication »

Adoptée à la majorité

2019-09-1374 Modifications du procès-verbal du 3 décembre 2018 et du règlement 2018 -024

ATTENDU QUE lors de sa séance du 3 décembre 2018, un avis de motion a été donné concernant le règlement 2018-024 ;

ATTENDU QUE le procès-verbal de ladite séance du 3 décembre mentionne que le projet de règlement 2018-024 a été présenté en même temps que l'avis de motion ;

ATTENDU QU'il aurait plutôt fallu lire que le projet de règlement a été déposé en même temps que l'avis de motion ;

ATTENDU QUE le premier attendu du dit règlement 2018-024 mentionne que celui-ci est adopté en vertu du pouvoir prévu au 2^{ième} alinéa de l'article 1063 et suivant du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QU'il aurait plutôt fallu lire « en vertu du pouvoir prévu au 2^{ième} paragraphe du 2^{ième} alinéa de l'article 1063 et suivant du Code municipal du Québec » ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 soit modifié afin l'avis de motion du règlement 2018-024 mentionne que ledit règlement a été déposé en même temps que l'avis de motion.

DE PLUS, le premier attendu du règlement 2018-024 est remplacé par le suivant :

« **ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de L'Ange-Gardien a décidé de se prévaloir du pouvoir prévu au 2^{ième} paragraphe du 2^{ième} alinéa de l'article 1063 et suivant du Code municipal du Québec lui permettant d'adopter le présent règlement d'emprunt dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations devenues nécessaires en ne mentionnant l'objet du règlement qu'en termes généraux ; »

Adoptée à la majorité

2019-03-1375 Autorisation d'une dépense pour la participation à un congrès

ATTENDU QUE le congrès de l'association québécoise du Transport routier (AQTR) aura lieu les 8,9 et 10 avril prochain à St-Hyacinthe ;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques, M. Sylvain Parenteau, souhaite participer à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 660 \$ plus taxes pour l'inscription du directeur des services techniques au congrès de l'AQTR qui aura lieu les 8, 9 et 10 avril prochain à St-Hyacinthe.

DE PLUS, ce Conseil autorise le remboursement au participant de ses frais de séjour, conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16004-454 « Formation travaux publics ».

Adoptée à la majorité

2019-03-1376 Autorisation de procéder à divers appels d'offres en vue des travaux routiers pour 2019

ATTENDU QUE divers travaux d'amélioration des chemins sont prévus pour 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des appels d'offres en prévision de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la direction à procéder aux appels d'offres suivants :

Appels d'offres publics

1. Travaux de dynamitage – chemins Belter, Donaldson et Vieux chemin ;
2. Travaux de pavage – chemin Henri-Chartrand et intersection Filion et des Laurentides ;
3. Fourniture d'agrégats – chemin Belter, Vieux chemin et chemin Lonsdale ouest ;

Appels d'offres sur invitation

1. Décohesionnement de pavage – chemins Cadieux et Lonsdale est ;
2. Travaux de reprofilage de fossés ;
3. Scellement de fissure ;
4. Fauchage des bords de chemin ;
5. Marquage de la chaussée ;

Adoptée à la majorité

2019-03-1377 Demande de dérogation mineure (64, Chemin Industriel)

ATTENDU QUE l'entreprise VR Laperrière a récemment acquis la propriété constituée du lot 3 993 957 occupée par Les Quais Richard et qu'elle dépose une demande de PIIA et de dérogation mineure afin de pouvoir apposer une affiche sur le mur donnant sur la Route 309 d'une superficie de 16,5 m² (113 pi²) et que sa hauteur supérieure serait de 7,6 mètres (25 pi.) au-dessus du niveau du sol;

ATTENDU QUE l'enseigne dérogerait au règlement de zonage puisque sa superficie projetée dépasse de 10,5 m² la superficie autorisée et que sa hauteur supérieure dépasserait d'environ un mètre la hauteur maximale autorisée;

ATTENDU QUE ce dossier a fait l'objet d'une analyse par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 février dernier et qu'il en recommande l'acceptation en autant que la superficie prévue de l'enseigne soit légèrement réduite si l'on se fie à la résolution CCU-2019-006;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la présente demande de PIIA et de dérogation qui consiste à installer une enseigne commerciale sur le bâtiment sis au 64, Chemin Industriel dont la hauteur supérieure sera de 7,6 mètres à la condition suivante :

1. Que la superficie totale de l'enseigne soit de 14 mètres carrés.

Adoptée à la majorité

2019-03-1378 Mandat à la firme de consultants MJM pour la réalisation d'une étude sur le bruit pour le parc d'affaires

ATTENDU QUE la municipalité a transmis un appel d'offres « sur invitation » à cinq firmes de consultants spécialisés en acoustique en novembre 2018;

ATTENDU QUE la firme MJM, Conseillers en acoustique Inc. de Longueuil a fait parvenir dans le délai prescrit la proposition 02086 qui répond aux exigences de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate pour la somme de 13 500\$ (plus taxes), la firme MJM Conseillers en acoustique Inc. de Longueuil à réaliser une étude portant sur le bruit dans le parc d'affaires afin de trouver des solutions pour réduire à un niveau acceptable le niveau de bruit provoqué par les entreprises à proximité des résidences.

Adoptée à la majorité

2019-03-1379 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au fonds de développement culturel de la MRC des Collines de l'Outaouais

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien est admissible à une aide financière de 10 000\$ pour la réalisation d'une 3^{ième} œuvre d'art publique dans le cadre du parcours de collines et d'eau;

ATTENDU QUE pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, le milieu doit s'engager à investir un montant équivalent en argent ou en biens et services ;

ATTENDU QUE la corporation Traces arts visuels est intéressée à coordonner le projet et à contribuer financièrement ;

ATTENDU QUE l'installation de l'œuvre, le panneau d'interprétation et l'aménagement paysager seraient à la charge de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette nouvelle œuvre serait installée à Champboisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière de 10 000 \$ au fonds de développement culturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'acquisition et la mise en place d'une troisième œuvre d'art publique dans le cadre du parcours de collines et d'eau ;

DE PLUS, ce Conseil s'engage à contribuer au projet, en collaboration avec la corporation Traces arts visuels, pour un montant équivalent en argent et en bien et services ;

ENFIN ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-1380 Démission de deux pompiers

ATTENDU QUE messieurs Brian Nixon et Éric Leduc ont récemment remis leur démission du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, pour des raisons personnelles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil remercie messieurs Brian Nixon et Éric Leduc, pour leurs années de loyaux services et leur engagement au sein de la brigade de pompiers et de premiers répondants de la Municipalité.

Adoptée à la majorité

2019-03-1381 Adhésion au programme « Rues principales »

ATTENDU QUE le projet de développement de 7 noyaux villageois à l'intérieur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, déposé lors du premier appel de projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), a reçu un financement pour sa réalisation, conformément à l'offre de services produit par l'organisme Rues principales;

ATTENDU QUE les 7 milieux visés feront l'objet de l'élaboration et de la production d'un plan d'aménagement permettant de doter ceux-ci d'une vision de développement ciblé pour ces mêmes secteurs;

ATTENDU QUE l'obtention d'un engagement de chacune des municipalités concernées à participer au projet est nécessaire afin d'amorcer et de mener à bien ce travail qui sera coordonné par la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE pour assurer la bonne marche du projet et permettre un lien de communication continu entre la municipalité et la coordination du projet, la désignation d'une personne servant de point de contact au sein des municipalités visées par le projet est également primordiale cette personne sera de plus amenée à participer aux consultations qui prendront place dans le cadre de cette démarche.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme sa participation à la réalisation du projet Rues principales ayant pour objectif l'élaboration et la production d'un plan d'aménagement à destination des 7 milieux ciblés de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

QUE la municipalité désigne François Rochon pour agir comme point de contact entre elle et la coordination du projet, assumée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et qui sera amenée à jouer un rôle de facilitateur dans la conduite de ce mandat en assistant également aux consultations qui se tiendront sur le territoire de la municipalité;

Adoptée à la majorité

2019-03-1382 Condoléances

ATTENDU QUE Madame Lucette Leduc Vézina, belle-mère de Monsieur Alain Proulx employé de la voirie est décédée le 22 février 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien offre à M. Alain Proulx, ainsi qu'à toute sa belle-famille ses plus sincères condoléances suite au décès de Mme Lucette Leduc Vézina.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-1383 Autorisation de procéder à diverses dépenses pour les services techniques

ATTENDU QUE diverses dépenses d'immobilisation ont été prévues au budget d'investissement pour les services techniques ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder avec ces dépenses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les dépenses suivantes :

- | | |
|--|----------|
| - Acquisition de mobilier, d'une serrure automatique et d'une vitre pour le comptoir d'accueil pour le centre de service Donaldson : | 6 980 \$ |
| - Réparation de portes du garage municipal | 1 000 \$ |
| - Réparation et ajout d'éclairage extérieur – mairie Et centre de service Donaldson | 1 800 \$ |
| - Ajout de lampadaires de rue | 1 500 \$ |
| - Achat d'escabeaux et échelles | 850 \$ |
| - Achat d'une scie mécanique | 900 \$ |
| - Équipements de signalisation divers | 4 480 \$ |
| - Coffre à outils pour le mécanicien | 7 800 \$ |

- Ajout de radios mobiles pour les véhicules	2 000 \$
- Achat d'un balai mécanique	52 300 \$
- Plaque vibrante à essence	3 600 \$
- Plaque vibrante diesel	16 900 \$
- Achat d'un souffleur à feuille	830 \$
- Achat de deux coupes herbes	1 620 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même l'excédent accumulé non affecté pour un montant de 20 869 \$ et à même le fonds de roulement pour être remboursé sur 5 ans à compter de 2020 pour un montant de 81 691 \$

Adoptée à la majorité

2019-03-1384 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 20h.

Adoptée à l'unanimité

 Marc Louis-Seize
 Maire

 Alain Descarreaux
 Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.